

Objet : Dépôt d'une demande modificative de permis de construire sur les parcelles cadastrées section AE 0151 et 152 (10 et 34 place des Afforêts) appartenant à la Commune de La Roche-sur-Foron

N°D 2026-088

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de La Roche-sur-Foron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2122-22,

Vu la délibération n°DCM2022.06.25/05 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire pour procéder, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R.421-27 et suivants et R.423-1 relatifs aux permis de construire ;

Considérant la nécessité pour la commune de procéder au changement de destination et la modification des menuiseries du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment sis 10 et 34 place des Afforêts afin de procéder aux travaux d'extension du centre de santé du Foron ;

Considérant que de tels travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire, déposée par le propriétaire ou par toute personne dûment mandatée par celui-ci ;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est autorisé à la Commune de La Roche-sur-Foron de déposer une demande modificative de permis de construire afin de modifier la destination et les menuiseries du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 10 et 34 Place des Afforêts, sur les parcelles cadastrales section AE 151 et 152, appartenant à la Commune de La Roche-sur-Foron.

Article 2 :

En application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., la présente décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire par le Maire

En mairie, le 02 septembre 2026

Reçu en sous-préfecture de Bonneville le

Affiché le

Publié sur le site de la mairie le

Notifié le